



## Ville de Dreux

### CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 AVRIL 2026

#### DÉLIBÉRATION N°DEL2026-028

Centrale d'achat GIP Approlys - Représentation de la ville de Dreux  
(Commande publique)

534

Rapporteur : Abdel-Kader GUERZA

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	34
Nombre de pouvoirs	4
Votants	38

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 10 avril 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

#### Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLE, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Nadine CHOLIN, Véronique JULIE, Arnaud DAUTREY, Fouzia KAMAL, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMEN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

#### Était excusée

Caroline BRAY

#### Pouvoirs

Slimane MORDI donne procuration à Marie-Françoise SCAVENNEC, Corinne DUBESSAY donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Caroline VABRE donne procuration à Jean-Michel POISSON, Marie DALENCON donne procuration à Eric DUQUESNOY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC.

Approllys Centr'Achats (2 entités regroupées fin 2016 par la Région Centre-Val de Loire et ses 6 départements), est une centrale d'ingénierie achats innovante se situant sur le territoire de la Région Centre-Val de Loire.

Elle est destinée à favoriser la mutualisation de l'achat public, dans le but de promouvoir des achats responsables, raisonnés et durables, engendrant ainsi une source potentielle importante d'économies.

L'adhésion au GIP APROLYS permet de participer à des achats groupés et également d'obtenir des tarifs préférentiels auprès de l'UGAP, autre centrale d'achats.

Elle assure le benchmark, le recueil des besoins, la rédaction et la publication des avis de publicité du marché ou de l'accord-cadre, la rédaction et la mise à disposition des candidats du DCE du marché ou de l'accord-cadre, l'analyse des candidatures et des offres remises, la mise au point du marché ou de l'accord-cadre, leur signature, leur notification.

Elle est composée de 843 membres à l'Assemblée générale, 13 administrateurs au Conseil d'Administration, 11 représentants au comité de pilotage.

Les Membres sont répartis en trois collèges :

- Le collège 1 réunit les Départements du Loiret, de l'Indre, du Loir-et-Cher, de l'Indre et Loire, du Cher et d'Eure-et-Loir et la Région Centre-Val de Loire,
- Le collège 2 réunit les métropoles, les communautés d'agglomération, les communes d'au moins 30 000 habitants (Source : RGP 2011-INSEE) et qui sont le centre d'une communauté d'agglomération, situées sur le territoire de la Région Centre-Val de Loire ;
- Le collège 3 réunit les Membres, opérateurs publics ou privés dont le siège se situe dans la Région Centre-Val de Loire, qui ne sont ni des Membres du collège 1 ni des Membres du collège 2, ces Membres étant désignés ci-avant.

1 titulaire et 1 suppléant sont à désigner.

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Locales, de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant le contraire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Abdel-Kader GUERZA,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

- Décide de voter à main levée
- Désigne :

représentants	
1.	<b>Titulaire</b> : Philippe RIVE
2.	<b>Suppléant</b> : André HOMPS

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La secrétaire de séance,

Marie-Françoise SCAVENNEC

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le

Et publication sur le site internet de la ville de Dreux, le



Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

17 AVR. 2026

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20260416-DEL2026-028-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2026  
Date de réception préfecture : 17/04/2026